

Comité national de santé et de sécurité au travail (CNSST)

Compte rendu de la 53^e réunion, le 15 mars 2016

Lieu : Salle 122, immeuble M3, Ottawa

Heure : De 13 h à 16 h

<u>Membres présents</u> Lawrence Mak (IPFPC) – président Cathie Fraser (AECR) Ian Potter (VP, Génie) Terry Lindstrom (GP, GOCF) Frank Jefferies (DG, SAGI) Alexis Hill (IPFPC) Duncan Stewart (GP, TSR) Kerry Foster (AECR) – remplaçant de Gordon Fougere	<u>Personnes-ressources</u> David Shane (Groupe de SST du CNRC) Frederic Dorval (Groupe de SST) Mireille Lycan (Relations de travail) <u>Invités</u> Chantal Vienneau (Groupe de SST) Caroline Dodd (Groupe de SST) – par vidéoconférence
<u>Absents</u> Gordon Fougere (AECR)	<u>Secrétaire</u> Céline Brown (Groupe de SST)

Point à l'ordre du jour	Mesures de suivi	Responsable
<p>1. Approbation de l'ordre du jour</p> <p>La réunion commence par une présentation rapide des nouveaux membres. D. Stewart remplace J. Ducharme au sein du Comité depuis le départ du CNRC de celle-ci, à la fin de 2015. M. Lycan remplacera B. Rodriguez au sein du Comité en tant que représentante des Relations de travail. Même si B. Rodriguez ne pouvait assister à la réunion, I. Potter tient à la remercier officiellement de son soutien des quatre dernières années et demie.</p> <p>L'ordre du jour est approuvé avec les changements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none">Ajouter un nouveau point avant le point 3A : <i>Discussion sur la nécessité d'une directive du CNRC sur le soulèvement de systèmes et d'appareils.</i> <p>Aucune autre modification n'est apportée à l'ordre du jour.</p>	<p>Ajouter un nouveau point avant le point 3A : Discussion sur la nécessité d'une directive du CNRC sur le soulèvement de systèmes et d'appareils.</p>	<p>Secrétaire</p>

<p>2. Approbation du compte rendu de la 52^e réunion</p> <p>Le compte rendu de la 52^e réunion est approuvé sans modifications.</p> <p>Les membres passent en revue les mesures de suivi du compte rendu de la 52^e réunion. Toutes les mesures ont été prises; un suivi ou des mesures sont encore nécessaires pour seulement celles figurant ci-dessous :</p> <p><u>Exigences de service de la SST</u> Les membres du Comité ne se rappellent pas avoir reçu le document sur les exigences de service de la SST à la suite de la réunion de décembre 2015. Le Groupe de SST le distribuera de nouveau dès que possible après la présente réunion.</p> <p><u>Efficacité des CLSS</u> On ne sait pas encore avec certitude si la convention d'appellation tout juste approuvée pour les CLSS a été intégrée dans les nouveaux documents des CLSS figurant dans la zone verte. Le Groupe de SST le confirmera pour le Comité et fera parvenir une réponse par courriel.</p>	<p>Remettre le document sur les exigences de service de la SST aux membres du Comité.</p> <p>Confirmer si la convention d'appellation tout juste approuvée pour les CLSS a été intégrée dans les nouveaux documents des CLSS figurant dans la zone verte.</p>	<p>D. Shane</p> <p>D. Shane</p>
<p>3. Nouveaux points</p> <p>a) Les membres discutent de la nécessité d'une directive du CNRC sur le soulèvement de systèmes et d'appareils.</p> <p>I. Potter et les membres du Comité demandent au Groupe de SST et aux Services administratifs et gestion de l'immobilier (SAGI) d'examiner la question et de déterminer s'il y a une nécessité fondée d'exécuter une <i>directive du CNRC sur les systèmes et appareils de soulèvement</i>. L'examen doit tenir compte notamment des grues, des palettes, des chariots élévateurs à fourche et des chaînes, mais le Groupe de SST et les SAGI devraient idéalement prendre contact avec les PDP pour préciser les interprétations au sein du Conseil au sujet des autres éléments qui pourraient également faire partie de la liste.</p> <p>Les membres souhaitent recevoir un rapport par courriel quand la décision sera prise à savoir si une directive s'impose ou non.</p>	<p>Le Groupe de SST et les SAGI examineront la question et détermineront s'il y a une nécessité fondée d'exécuter une <i>directive du CNRC sur les systèmes et appareils de soulèvement</i>.</p> <p>Faire parvenir un rapport par courriel</p>	<p>D. Shane/F. Jefferies</p> <p>D. Shane/F. Jefferies</p>

<p>Si une directive s'avère nécessaire, il faudra alors envisager la possibilité de créer un groupe de travail qui serait composé d'experts en la matière. Cette formule ressemble à ce qui a été fait pour la directive relative à la Norme de sécurité sur l'électricité (notamment en ce qui concerne le verrouillage et l'étiquetage).</p>	<p>pour informer les membres de la décision prise par rapport à l'adoption ou non d'une <i>directive du CNRC sur les systèmes et appareils de soulèvement.</i></p>	
<p>b) Approbation des priorités du CNSST pour 2016</p> <p>Les membres du Comité examinent le document sur les priorités du CNSST pour 2016. En tout, 13 directives y sont indiquées en vue d'un examen pendant l'année civile 2016. Des dates ont été fixées pour les présentations au CNSST, mais les membres souhaitent connaître les dates d'engagement pour celles au Comité de la haute direction (CHD).</p> <p>L'efficacité des CLSS restera une question de premier plan pour le Groupe de SST au cours de l'année. D. Shane espère que les paramètres seront disponibles sous peu.</p> <p>Le Plan d'action pour le leadership en matière de sécurité (PALS) est également une priorité continue pour cette année. On a élaboré de nouveaux paramètres pour aider les PDP à axer leurs efforts sur l'amélioration des statistiques, et ils sont en attente d'une approbation de la part du CHD. D. Shane déclare qu'une fois l'approbation obtenue, il en informera les membres du Comité.</p> <p>Les deux dernières vérifications internes auront lieu au cours de la présente année. Celle de l'immeuble M4 (Ottawa) sera réalisée en mai, alors que celle des installations du CNRC à Saskatoon se déroulera en septembre.</p> <p>Les priorités sont approuvées officiellement par F. Jefferies et A. Hill au nom du Comité.</p>	<p>Ajouter les dates d'engagement pour les présentations au CHD.</p> <p>Transmettre les nouveaux paramètres du PALS à la suite de leur approbation par le CHD.</p>	<p>Secrétaire</p> <p>D. Shane</p>
<p>c) Examen du Rapport annuel sur le rendement de la SST de 2015</p> <p>D. Shane informe les membres du Comité que la rédaction de ce rapport a débuté en novembre 2015, mais que certains renseignements sont encore en suspens. Le Groupe de SST poursuivra la mise à jour du rapport en conséquence et le présentera de nouveau au CNSST en</p>	<p>Apporter les changements requis; le rapport sera approuvé à la réunion de juin.</p>	<p>D. Shane</p>

<p>juin aux fins de son approbation définitive. Une fois l'approbation obtenue, le document sera traduit et remis à la direction du CNRC.</p> <p>Les membres discutent des points et des changements à apporter ci-dessous.</p> <p>On souligne que le numéro 3 est absent de la <i>section 3</i>; il doit donc être ajouté. La section 8 apparaît deux fois; elle devrait se terminer tout juste avant la section 9. Le Groupe de SST fera les corrections nécessaires.</p> <p><u>Section 2 : Formation</u></p> <p>Les membres demandent l'apport des changements suivants dans le tableau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'affichage de la formation doit être comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre total de personnes <u>ayant suivi la formation</u> par rapport au nombre total de personnes <u>tenues de la suivre</u>; ○ Les exigences en matière de perfectionnement doivent être prises en compte; ○ Il doit en être de même pour l'exigence selon laquelle les mandats doivent être échelonnés de façon que leur expiration au cours d'une même année touche au plus deux membres (pour les CLSS seulement). <p><u>Section 3 : Situations dangereuses et RESCR</u></p> <p>C. Vienneau précise que les coûts de la Commission des accidents du travail s'expliquent en majeure partie par des blessures reportées des années précédentes, et non pas par de nouvelles blessures subies en 2015.</p> <p>Les membres demandent l'apport des changements suivants dans le tableau B :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Séparer les colonnes des <i>années civiles</i> des colonnes des <i>années cumulatives</i> pour en faciliter la consultation; • Fournir des données de comparaison pour trois ou quatre organisations semblables (envisager la possibilité de consulter des entreprises ou des universités); • Ajouter une colonne pour les <i>journées de travail perdues en 2015 seulement</i> afin de préciser si le temps perdu est nouveau ou s'il a été reporté de l'année précédente. Il sera ainsi possible de déterminer si le nombre de journées de travail perdues diminue réellement ou non. T. Lindstrom est d'avis que le fait de séparer les journées de travail perdues en fonction de l'année permettra de réaliser une initiative locale consistant à atteindre l'objectif de 0 journée de travail perdue; • Modifier le graphique n° 3 pour qu'il mette plutôt en 	<p>Ajouter le numéro 3 à la section 3.</p> <p>Modifier la dernière section de façon qu'elle se termine tout juste avant la section 9.</p> <p>Mettre à jour le tableau de la formation conformément à la demande – Nombre total de personnes <u>ayant suivi la formation</u> par rapport au nombre total de personnes <u>tenues de la suivre</u>.</p> <p>Séparer les colonnes des <i>années civiles</i> des colonnes des <i>années cumulatives</i> pour en faciliter la consultation. Fournir des données de comparaison pour trois ou quatre organisations semblables.</p> <p>Ajouter une colonne pour les <i>journées de travail perdues en 2015 seulement</i>.</p>	<p>D. Shane</p> <p>D. Shane</p> <p>D. Shane</p> <p>D. Shane</p> <p>D. Shane</p> <p>D. Shane</p>
--	--	---

<p><u>Section 5 : Programme de prévention des risques (PPR)</u> Les membres du Comité souhaitent l'ajout de renseignements sur les nouveaux outils mis au point dans la section des observations générales. D. Shane est en mesure de présenter de vive voix une mise à jour plus approfondie de l'état d'avancement du PPR. Le portefeuille Génie océanique, côtier et fluvial du CNRC (CNRC GOCHF) dirige actuellement l'application des nouveaux outils conçus avant leur distribution au sein du Conseil. Les membres du Comité recommandent fortement au Groupe de SST d'envisager la possibilité de diriger l'application des nouveaux outils au sein de deux ou trois PDP n'ayant pas tous le même environnement de travail afin de voir à ce que le produit final soit efficient et efficace pour tous. L'information sera ajoutée dans le rapport.</p> <p><u>Section 6 : Vérifications</u> Les membres du Comité souhaitent que le Groupe de SST ajoute que les dernières vérifications internes auront lieu dans l'immeuble M4 et les installations de Saskatoon. La vérification de l'immeuble M4 aura lieu en mai, tandis que celle des installations de Saskatoon se déroulera en août et en septembre.</p> <p><u>Section 7 : Autres initiatives</u> Comme il est indiqué au point 3a ci-dessus, les nouveaux paramètres du PALS ont été élaborés et sont en attente d'une approbation de la part du CHD. Ils seront transmis aux membres dès qu'ils auront été approuvés.</p> <p><u>Section 8 : Conclusions</u> La section sur la gestion de l'incapacité et les rapports fait référence à un projet qui débutera en 2016 et dans le cadre duquel les exigences physiques et cognitives de divers postes communs au CNRC feront l'objet d'une évaluation de sorte que le Groupe de SST et les RH trouvent un emploi convenable pour les employés blessés qui retournent au travail et qui ont des restrictions. C. Fraser demande à être consultée en tant qu'agente négociatrice au cours du processus.</p>	<p>Ajouter plus de renseignements sur les nouveaux outils du PPR.</p> <p>Ajouter que les dernières vérifications internes auront lieu dans l'immeuble M4 et les installations de Saskatoon.</p> <p>Transmettre les nouveaux paramètres du PALS à la suite de leur approbation par le CHD.</p>	<p>D. Shane</p> <p>D. Shane</p> <p>D. Shane</p>
<p>d) Examen du plan de surveillance administrative du programme de biosécurité du CNRC</p> <p>Les membres du Comité acceptent de déplacer ce point de sorte qu'il devienne le point 3d; la secrétaire adaptera l'ordre du jour en conséquence.</p> <p>C. Dodd passe en revue le plan de surveillance administrative du programme de biosécurité du CNRC</p>	<p>Apporter les modifications nécessaires à l'ordre du jour.</p>	<p>Secrétaire</p>

<p>avec les membres. Le plan fait état de la nécessité de disposer d'un programme et d'un permis du CNRC, qui seront élaborés à partir des programmes qui existent déjà à l'échelle locale. Le programme du CNRC devra mettre en évidence sa méthode de gestion. Il fait référence aux agents de biosécurité qui sont désignés pour chaque endroit et qui utilisent des agents biologiques. Neuf sites du CNRC répartis dans six provinces ont recours à des agents biologiques. De plus, un manuel du CNRC est en cours d'élaboration.</p> <p>C. Dodd informe les membres du Comité qu'un système électronique interne de délivrance de permis est en cours d'élaboration. Le modèle de formulaire pour les utilisateurs devrait être prêt d'ici un mois. C. Dodd collabore avec M. Dabros à l'établissement du serveur qui servira au stockage des renseignements. Elle prévoit qu'il sera mis en place et fonctionnel d'ici août 2016.</p> <p>Des questions sont soulevées au sujet de la nécessité d'obtenir les autorisations de sécurité adéquates pour les employés qui utilisent des agents biologiques. C. Dodd confirme que huit employés, qui travaillent principalement dans les immeubles Sussex et M54, devront accroître leur niveau de sécurité.</p> <p>Les membres discutent du fait que le CNRC a encore le droit de faire cesser ou de limiter le travail des locataires dans les installations louées si des activités dangereuses y sont réalisées ou constatées. On demande à F. Jefferies de vérifier qui pourrait examiner chaque lieu désigné et en assurer la surveillance.</p> <p>Les membres du Comité souhaitent que le libellé « lab custodian and local biosafety officer must approve », dans la section 8 de la version anglaise, soit remplacé par « lab custodian and local biosafety officer must review and approve, if appropriate ».</p> <p>I. Potter passe en revue les meilleures façons de rester au fait des nouveaux secteurs où sont utilisés de nouveaux agents biologiques. Les membres croient que le PPR sera utile, tout comme la collaboration plus étroite avec les gestionnaires de projet, au début des nouveaux projets. Également, le rôle du conseiller en SST et les communications des CLSS sont efficaces.</p>	<p>Vérifier qui pourrait examiner chaque lieu désigné et en assurer la surveillance concernant les travaux des locataires.</p> <p>Remplacer « lab custodian and local biosafety officer must approve » par « lab custodian and local biosafety officer must review and approve, if appropriate ».</p>	<p>F. Jefferies</p> <p>D. Shane</p>
<p>e) Examen de la directive et du programme sur les RESCR</p> <p>C. Vienneau passe en revue les changements principaux</p>		

<p>apportés à la directive. Ces changements sont les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Section 3.5.7 (rôles et responsabilités du directeur et du gestionnaire de la SST ainsi que du Groupe de SST) : <ul style="list-style-type: none"> • Point 3 – Le Groupe de SST remplit maintenant l'ensemble des rapports d'indemnisation des accidentés du travail du CNRC et gère toutes les demandes d'indemnisation des travailleurs, • Point 4 – Les généralistes en ressources humaines (GRH) dirigent maintenant les activités du processus de retour au travail; le Groupe de SST intervient au besoin, • Point 7 – Le Groupe de SST contestera maintenant les décisions relatives aux demandes d'indemnisation à la Commission des accidents du travail ou interjettera appel, au besoin; 2. Section 3.5.10 (rôles et responsabilités des GRH) : <ul style="list-style-type: none"> • Il s'agit d'une toute nouvelle section; 3. Section 3.7.1, sous Rapport téléphonique : <ul style="list-style-type: none"> • Point 1 – Le gestionnaire principal (GP) et les directeurs généraux n'informeront plus directement EDSC au sujet des situations dangereuses aux termes de la liste des circonstances particulières. Ils en informeront immédiatement le Groupe de SST, qui, lui, en avisera EDSC en conséquence. <p>Les membres demandent l'apport des changements suivants dans la directive :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Section 3.5.5, point 3 – Examiner le libellé, car il est différent de celui du programme, • Section 3.5.5, point 3 – Ajouter « directeur des opérations et directeurs de la recherche et du développement », • Section 3.5.6, point 3 – Remplacer « signaler l'événement » par « informer le gestionnaire ou superviseur immédiat de l'événement », • Section 3.5.6, point 3 – En faire le point 1. <p>C. Vienneau passe en revue les changements principaux apportés au programme. Ces changements sont les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Section 4.1 (notification de situation dangereuse) : <ul style="list-style-type: none"> • Les superviseurs peuvent maintenant présenter un RESCR initial de notification et, ensuite, le soumettre de nouveau à la suite d'une enquête exhaustive; 2. Section 4.4 (consignation de situations dangereuses) : <ul style="list-style-type: none"> • Les délais de présentation du RESCR 	<p>Apporter les deux changements au point 3 de la section 3.5.5.</p> <p>Apporter les deux changements au point 3 de la section 3.5.6.</p>	<p>D. Shane</p> <p>D. Shane</p>
--	---	---------------------------------

<p>électronique ont été prolongés;</p> <p>3. Section 4.5 (signalement de situations dangereuses) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remarque – Ajouter une deuxième note au sujet du retrait de renseignements personnels ou médicaux du rapport et voir à ce que les CLSS sachent que le RESCR est « Protégé A » une fois qu'il a été rempli. <p>Également, l'appellation <i>Situations dangereuses</i> a été remplacée par <i>Bien joué</i>.</p> <p>Les membres demandent l'apport des changements suivants au programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Section 4.1 – Le point 4 doit devenir le point 2; les employés doivent d'abord informer leur superviseur au sujet de toute situation dangereuse, puis tenter de supprimer et d'atténuer cette dernière, dans la mesure du possible; • Section 4.5, point 4 – Ajouter « directeurs de la recherche et du développement »; • Section 4.6 – Ajouter les incidents environnementaux (liste identique des incidents aux termes de la section 4.4). Il pourrait en découler la nécessité de revoir également le RESCR électronique ou d'ajouter une section pour l'environnement. On demande à F. Jefferies et à C. Vienneau d'examiner ces options. <p>En ce qui concerne les délais relatifs aux exigences d'établissement de rapports, les membres du Comité souhaitent savoir si le mot « jours » fait référence aux jours ouvrables ou aux jours civils. C. Vienneau confirmera cette précision.</p> <p>C. Vienneau informe les membres que le directeur des opérations a assisté à une présentation sur le RESCR électronique; I. Potter demande à ce que la même présentation soit donnée à la prochaine réunion du CNSST, en juin. Ajouter ce point à l'ordre du jour.</p>	<p>Apporter les changements au point 4 de la section 4.1.</p> <p>Apporter les changements au point 4 de la section 4.5.</p> <p>Apporter les changements dans la section 4.6.</p> <p>Confirmer si le mot « jours » fait référence aux jours ouvrables ou aux jours civils.</p> <p>Ajouter la présentation sur le RESCR électronique à l'ordre du jour de la réunion de juin.</p>	<p>D. Shane</p> <p>D. Shane</p> <p>D. Shane</p> <p>D. Shane</p> <p>D. Shane</p>
<p>f) Examen de la directive sur la sécurité des employées enceintes ou qui allaitent</p> <p>C. Fraser demande si la convention collective a été évoquée au moment de l'élaboration de la directive; le Groupe de SST vérifiera et confirmera cette information.</p> <p>C. Fraser demande au Groupe de SST d'ajouter</p>	<p>Confirmer que la convention collective a été évoquée.</p> <p>Ajouter l'information selon laquelle des</p>	<p>D. Shane</p> <p>D. Shane</p>

<p>l'information selon laquelle des salles sont disponibles dans certains immeubles désignés pour l'allaitement. Il faudra confirmer que ces salles sont sécuritaires pour les enfants. Également, la directive doit faire référence à l'entreposage adéquat du lait. Les membres approuvent ces ajouts.</p> <p>Les membres demandent l'apport des changements suivants dans la directive :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Section 21.5.1, point 3 – Ajouter « à des fins de facilitation et d'adaptation »; • Section 21.5.3, points 1 et 2 – Préciser que les employés peuvent demander et obtenir de l'aide auprès des conseillers locaux en SST; • Section 21.5.4, point 2 – Supprimer « identifié pendant des inspections des lieux de travail » et ajouter « dès leur détection ». <p>T. Lindstrom demande au Groupe de SST d'examiner l'orthographe du mot anglais « foetus » par rapport à « fetus ». Selon l'orthographe d'usage en anglais, il faut maintenant inscrire « fetus » dans les revues médicales à l'échelle mondiale. Le Groupe de SST procédera à la correction.</p> <p>Les membres du Comité demandent à ce que le Groupe de SST apporte les changements dès que possible et les transmettent aux fins d'approbation par échange de correspondance.</p>	<p>salles sont disponibles dans certains immeubles désignés pour l'allaitement et faire référence à l'entreposage adéquat du lait.</p> <p>Apporter les changements au point 3 de la section 21.5.1.</p> <p>Apporter les changements aux points 1 et 2 de la section 21.5.3.</p> <p>Apporter les changements au point 2 de la section 21.5.4.</p> <p>Examiner l'orthographe et l'utilisation du mot anglais « foetus ».</p> <p>Une fois les changements apportés, les transmettre aux fins d'approbation par échange de correspondance.</p>	<p>D. Shane</p> <p>D. Shane</p> <p>D. Shane</p> <p>D. Shane</p> <p>Secrétaire</p>
<p>g) Examen de la directive sur la sécurité routière</p> <p>Les membres passent en revue la directive et demandent l'apport des changements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Section X1.2 – Ajouter « il est possible de trouver de plus amples détails dans le programme du CNRC »; • Section X2.1 – Ajouter « et véhicules automobiles commerciaux » après la mention des véhicules automobiles légers; • Section X2.1 (portée) – Il devrait s'agir de la section X3.1, et ainsi de suite; • Section X4.5 – Ajouter « doit cocher l'énoncé dans 	<p>Apporter les changements requis aux sections X1.2, X2.1 et X4.5.</p> <p>Faire référence à la Directive sur les</p>	<p>D. Shane</p> <p>D. Shane</p>

<p>le registre d'entrée et de sortie selon lequel la personne possède un permis de conduire valide »;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Section X4.5 – Ajouter le point « doit avoir le niveau de permis adéquat pour le véhicule »; • Section « Définitions » – Faire référence à la Directive sur les voyages du CNRC; • Section « Définitions » – Préciser l'utilisation de contrats de location par rapport aux exigences de la Directive sur les voyages. <p>Les membres du Comité demandent au Groupe de SST de créer un registre d'entrée et de sortie qui servira à effectuer le suivi de l'utilisation des véhicules du CNRC par les employés. Il y aura une case que l'employé devra cocher pour attester qu'il possède un permis de conduire valide. On espère ainsi dissuader quiconque n'a pas un permis de conduire valide et pertinent de conduire un véhicule du CNRC.</p> <p>Les membres posent de nombreuses questions concernant l'identité des personnes qui devront suivre la formation en ligne ainsi que l'ampleur de cette dernière. F. Dorval informe les membres du Comité que le programme permettra de préciser les exigences. Il y aura de nombreuses variables, notamment l'utilisation des véhicules du CNRC par rapport aux véhicules personnels, leur utilisation répétée et la durée des voyages.</p> <p>Ce point sera ajouté à l'ordre du jour de la réunion de juin.</p>	<p>voyages du CNRC.</p> <p>Préciser l'utilisation de contrats de location par rapport aux exigences de la Directive sur les voyages.</p> <p>Le Groupe de SST créera un registre d'entrée et de sortie qui servira à effectuer le suivi de l'utilisation des véhicules du CNRC par les employés.</p> <p>Ajouter un point à l'ordre du jour de la réunion de juin.</p>	<p>D. Shane</p> <p>D. Shane</p> <p>D. Shane</p>
<p>h) Le point sur le projet de gestion des produits chimiques</p> <p>I. Potter fait le point sur le projet de gestion des produits chimiques auprès des membres. Le CNRC travaille à la conclusion d'un accord avec Agriculture et Agroalimentaire Canada en vue de l'obtention d'un accès à son système actuel. Agriculture et Agroalimentaire Canada a reçu une soumission de 400 000 \$ US de la part de son fournisseur en vue de la mise à nouveau de son système et il est en train de l'étudier. Étant donné cette soudaine incertitude, le CNRC ne peut plus s'en remettre à Agriculture et Agroalimentaire Canada pour accéder à son système. Le projet n'est pas annulé; en fait, le gestionnaire de projet reverra les besoins et les exigences de l'ensemble des utilisateurs, et examinera les quatre autres options qui restent.</p>		
<p>i) Le point sur l'apprentissage en ligne de la SST</p>	<p>Fixer la date et</p>	<p>Secrétaire</p>

<p>Les contraintes de temps font en sorte que ce point est reporté à une réunion extraordinaire. La secrétaire en fixera la date et l'heure dans les trois prochaines semaines.</p>	<p>l'heure de la réunion extraordinaire dans les trois prochaines semaines en vue de l'examen des points 3h), 3i), 4a) et 4b).</p> <p>Ajouter le point 3i) à l'ordre du jour de la réunion extraordinaire.</p>	
<p>j) Examen des modèles des CLSS et de leur utilisation universelle</p> <p>Ce point est reporté à l'ordre du jour de la réunion extraordinaire.</p>	<p>Ajouter le point 3j) à l'ordre du jour de la réunion extraordinaire.</p>	Secrétaire
<p>4. Suivi de la réunion précédente</p> <p>a) Mise à jour sur les directives de SST – rapport de situation (avec le document Excel d'appui)</p> <p>Ce point est reporté à l'ordre du jour de la réunion extraordinaire.</p>	<p>Ajouter le point 4a) à l'ordre du jour de la réunion extraordinaire.</p>	Secrétaire
<p>b) Statistiques trimestrielles sur les RESCR (octobre à décembre 2014 par rapport à octobre à décembre 2015)</p> <p>Ce point est reporté à l'ordre du jour de la réunion extraordinaire.</p>	<p>Ajouter le point 4b) à l'ordre du jour de la réunion extraordinaire.</p>	Secrétaire
<p>c) Table ronde</p> <p>Les membres ne discutent d'aucun autre point.</p>		
<p>5. Prochaine réunion</p> <p>La prochaine réunion aura lieu le 1^{er} juin 2016. C. Fraser agira en tant que présidente.</p>		